Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du Conseil Communautaire du 20 février 2014

DELIBERATIONS

* * *

DELIBERATION N°20140220_01

Objet : Compte Administratif 2013 du Budget Principal

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur BOHERE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2013 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2013 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de 1 583 450,09 €

b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 2 912 264,81 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20140220_02

Objet: Affectation des résultats du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2013, il a été constaté le résultat suivant aux sections :

Fonctionnement : excédent de 1 583 450,09 €
Investissement : excédent de 2 912 264,81 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AFFECTE les résultats de l'exercice 2013 ainsi que suit:

- Section de fonctionnement R002 : 1 583 450,09 €
- Section d'investissement R001 : 2 912 264,81 €

* * *

DELIBERATION N°20140220_03

Objet: Approbation du Compte de Gestion dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2013,**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2012** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

DELIBERATION N°20140220_04

Objet : Adoption des subventions et participations 2014

Le Président présente les propositions de subventions et participations pour l'année 2014

Amicale des sapeurs pompiers de Chaumont-en-Vexin	500.00 €
ACAM Montagny-en-Vexin	1 400.00 €
Al'Dente	1 000.00 €
Aquavexin	57 400.00 €
ASC Reilly	2 500.00 €
Association Sportive Guy de Maupassant	500.00 €
Association Sportive G de M section danse	1 000.00 €
Basket club du Vexin-Thelle	5 000.00 €
Centre Social	88 000.00 €
Centre Social (Médiateurs)	37 500.00 €
Centre Social (Semaine multi sports)	8 000.00 €
Ecole municipale de musique de Chaumont-en-Vexin	1 525.00 €
Festival du Vexin	2 000.00 €
Festival du Vexin (musique à l'école)	1 200.00 €
Foyer socio-éducatif Guy de Maupassant	1 500.00 €
Foyer socio-éducatif Guy de Maupassant (Institut du Monde Arabe)	1 000.00 €
Foyer socio-éducatif Guy de Maupassant (Concert Flamenco)	500.00 €
Foyer socio-éducatif Saint Exupéry	2 000.00 €
Les Amis de Mary Cassatt	10 000.00 €
Ligue d'escrime de Haute-Normandie (à l'école)	15 555.00 €
Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud Ouest de l'Oise	48 247.00 €
MOAT	2 200.00 €
Office de la culture de Chaumont-en-Vexin	2 040.00 €
Oise Ouest Initiative	12 227.00 €
Restaurants du Cœur	1 000.00 €
Scouts de France	500.00 €
SII de la Vallée de l'Epte Gisors	500.00 €
Tennis Club de la Troësne	1 500.00 €
Tennis Club de la Troësne (tennis à l'école)	10 000.00 €
Vexin Natation Club	500.00 €
TOTAL	**316 794.00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions ci-dessus énoncées

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

DELIBERATION N°20140220_05

Objet : Indemnités de confection de budget et de conseil au receveur pour l'année 2014

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une indemnité de conseil ainsi qu'une indemnité de préparation et de confection des documents budgétaires à Madame Valérie LEDRU, Receveur, pour l'année 2014.

* * *

DELIBERATION N°20140220_06

Objet : Compte Administratif 2013 du BIL

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur BOHERE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2013 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2013 qui présente :

c) pour la section de fonctionnement :
un excédent de clôture d'un montant de 36 112,01 €

d) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 384 495,09 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20140220_07

Objet: Affectation des résultats – Budget du BIL

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2013, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement : excédent de 36 112,01 €
Section Investissement : excédent de 384 495,09 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter les résultats de l'exercice 2013, ainsi que suit :**
  - **Section de fonctionnement R 002 : 36 112,01 €**
  - **Section d'investissement R 001** : **384 495,09 €**

* * *

DELIBERATION N°20140220_08

Objet : Compte Administratif 2013 du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur BOHERE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2013 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2013 qui présente :

a) pour la section de fonctionnement :
un déficit de clôture d'un montant de 298 236,07 €

b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 615 356,38 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20140220_09

Objet: Affectation des résultats – Budget du Parc d'Activités du Moulin d'Angean

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2013, il a été constaté le résultat suivant:

Section de fonctionnement : déficit de 298 236,07 €
Section d'investissement : excédent de 615 356,38 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter les résultats de l'exercice 2013, ainsi que suit :**

  - **Section d'investissement R 001 : 615 356,38 €**

* * *

DELIBERATION N°20140220_10

Objet : Compte Administratif 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur BOHERE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2013 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote, le compte administratif 2013 qui présente :

a) pour la section d'exploitation :
un excédent de clôture d'un montant de 115 919,09 €

b) pour la section d'investissement :
un excédent de clôture d'un montant de 3 880,68 €

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20140220_11

Objet: Affectation des résultats – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2013, il a été constaté le résultat suivant:

Section d'exploitation : excédent de 115 919,09 €
Section d'investissement : excédent de 3 880,68 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter les résultats de l'exercice 2013, ainsi que suit :**

- **Section d'exploitation R 002 : 115 919,09 €**
- **Section d'investissement R001 : 3 880,68 €**

* * *

DELIBERATION N°20140220_12

Objet : Compte Administratif 2013 de la ZAI de Fleury

A l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire a élu Monsieur BOHERE pour assurer la présidence concernant le vote du Compte Administratif 2013 établi par Monsieur LEMAITRE, Président, qui quitte temporairement la séance pour la phase de vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2013 qui présente :

e) pour la section de fonctionnement : **un excédent de clôture d'un montant de 6 281,87 €**

f) pour la section d'investissement : **un déficit de clôture d'un montant de 46 806,53 €**

en conformité avec le compte de gestion de la trésorerie de Chaumont-en-Vexin.

* * *

DELIBERATION N°20140220_13

Objet: Affectation des résultats – Budget de la ZAI de Fleury

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires, qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif 2013, il a été constaté le résultat suivant:

Section Fonctionnement : excédent de 6 281,87€
Section Investissement : déficit de 46 806,53 €

Il demande alors au Conseil de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat sur l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013, ainsi que suit :**

  - **Section d'investissement R1068 : 6 281,87 €**

* * *